

## Membre B (hors école APTN)

### *Vous désirez devenir Membre B ?*

Les démarches à effectuer sont les suivantes :

- Remplir un formulaire d'adhésion « Membre B » préalablement demandé au secrétariat APTN (ou téléchargé sur le site).
- Une lettre de motivation.

La rencontre avec chaque candidat-e, est particulièrement importante car elle doit permettre d'établir un échange franc et personnel.

Le/la candidat-e communique aux représentant-e-s de la commission ses convictions, ses motivations et le rôle qu'il/elle joue, ou est prêt-e à jouer dans la pratique de son art.

Pour être reçu-e à cet entretien, le/la candidat-e doit avoir préalablement déposé son dossier d'adhésion, et s'être acquitté-e de la finance d'inscription (art. 4.2.7 des statuts).

Les personnes en formation au sein d'une école en thérapies naturelles se présentent à l'entretien oral mené par la commission d'agrégation et formation.

Il en va de même pour les thérapeutes dont les formations sont incomplètes en regard des critères de la commission d'agrégation et formation.

### *Les buts généraux*

L'APT et la Commission attendent que chaque membre possède des qualités humaines et le sens de la responsabilité impliquant la conscience de ses limites et des limites de sa méthode, tout en observant les prescriptions édictées par les statuts de l'APT, et le respect du code de déontologie.

### **montants de vos frais et cotisation :**

- enregistrement du dossier CHF 100.-
- inscription et entretien CHF 100.- (50.- + 50.-)
- cotisation annuelle CHF 200.-

### *Pourquoi adhérer à l'Association des Praticiens en Thérapies Naturelles ?*

- L'APT rassemble des membres formé-e-s à la naturopathie, aux thérapies complémentaires et alternatives en une seule association.
- C'est la seule association romande pluridisciplinaire qui œuvre vers une reconnaissance officielle des Thérapies Complémentaires et Médecines Alternatives, par l'Office Fédéral SEFRI (Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation), en tant que professionnel-le-s indépendant-te-s du domaine de la santé.
- L'association défend notre culture latine et nos formations, que nous considérons comme des richesses et non pas des différences auprès des acteurs de la santé.
- L'association est sans but lucratif et le 100% des cotisations est réinvesti dans des actions au service des thérapeutes et de nos métiers.
- Pour être bien informé de l'évolution des travaux en vue du Diplôme Fédéral et aidé pour les cours passerelles.
- Pour participer à l'Assemblée Générale une fois par année, avec droit de vote et dépôt de propositions individuelles ou de groupes.
- Informations gratuites par un envoi personnel de l'APT Infos à raison de 4 parutions par année.
- Adresse internet gratuite par l'intermédiaire du site aptn.ch.
- Participation aux journées de formation continue organisées par l'APT, au tarif membre APTN.
- Défense de nos intérêts auprès des différents organismes de la santé.